

Créer un marché numérique unique

Supprimer les entraves pour exploiter pleinement les possibilités offertes par l'internet



VOYAGER DANS L'UNION AVEC SON CONTENU EN LIGNE



FILMS, SÉRIES, JEUX, SPORTS, ÉMISSIONS D'INFORMATION, MUSIQUE
ET LIVRES ÉLECTRONIQUES

Plus de 50 % des Européens ont accès à l'internet depuis leurs appareils mobiles

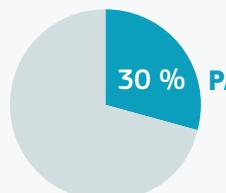
→ La possibilité d'accéder à des contenus lors de leurs déplacements dans d'autres pays de l'UE fait partie de leurs besoins et de leurs attentes.

Cette pratique sera encore facilitée après la **suppression des frais d'itinérance, en juin 2017.**



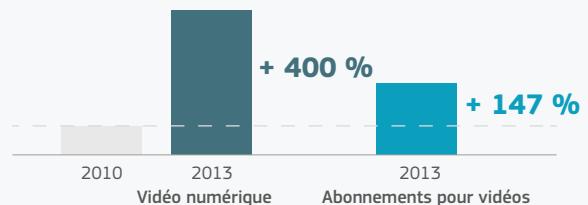
Les Européens sont de plus en plus nombreux à acheter de la musique et des vidéos en ligne, notamment au moyen d'abonnements, un marché en pleine expansion

30 % des Européens accédant à des films, des séries télévisées et autres clips vidéo en ligne paient pour les visionner, soit en s'abonnant à un service en ligne, soit en les achetant, soit en les louant à l'unité.



Européens accédant à des films, des séries télévisées et autres clips vidéo en ligne

Les **dépenses** des consommateurs en **vidéos numériques** ont augmenté de **400 %** entre 2010 et 2013 et, rien qu'en 2013, les dépenses en **abonnements pour vidéos** numériques ont bondi de **147 %**.



Le problème

Les consommateurs européens sont nombreux à ne pas pouvoir accéder, lorsqu'ils voyagent dans l'UE, à des services de contenu en ligne qu'ils ont acquis légalement dans leur pays d'origine. C'est notamment le cas des films, des séries et des émissions sportives.



Accès à l'étranger de services de diffusion en continu (ou «streaming») disponibles dans le pays d'origine

Plus de **50 %** des Européens ayant essayé d'accéder à des événements en direct (par exemple des rencontres sportives) **ont échoué**.

Plus de **40 %** des Européens ayant essayé d'accéder à des films et à des séries télévisées **ont échoué**.

Now TV est un service en ligne proposé par Sky en Italie, en Allemagne et au Royaume-Uni, qui comprend des services sportifs en ligne dégroupés. Il est impossible à des utilisateurs d'accéder à ce service lorsqu'ils voyagent dans l'UE (hormis pour ceux résidant en Allemagne et se rendant en Autriche).

Une occasion manquée pour les entreprises

Les Européens sont intéressés par la portabilité transfrontière: pour **près de 60 % des jeunes Européens** (15-24 ans), la possibilité de voyager avec leur contenu est **un facteur important dans la décision de s'abonner**. La **fonction de portabilité transfrontière inciterait davantage d'Européens**, en particulier ceux qui se déplacent souvent, à s'abonner à des services de contenu en ligne ou à en acheter.

La solution

La Commission a proposé de nouvelles règles pour faire en sorte que tout abonné à des services de contenu en ligne proposant des films, de la musique ou des livres électroniques puisse y accéder lors de ses déplacements (vacances, par exemple), aussi bien qu'à domicile.



Les règles proposées auraient pour effet d'obliger les prestataires de services de contenu en ligne à proposer la **fonction de portabilité transfrontière à leurs clients** se trouvant temporairement hors de leur pays d'origine. **Cette initiative fait partie des efforts visant à élargir l'accès aux contenus dans toute l'Europe.**

Quels sont les services couverts?

Les services **déjà portables dans votre pays d'origine** et:

- ✓ que vous avez **payés**, soit en vous y abonnant, soit en les achetant, ou
- ✓ que vous utilisez en toute légalité **sans les payer**, si le prestataire de services a déjà installé **un système de vérification de l'État membre dans lequel vous résidez**.

